

## **Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB**

du **14 DECEMBRE 2022 à 19 H - TEAMS**

**Présidente** : D. Reterre.

**Administrateurs** : D. Van Bever, A.M. Habets , E. Davaux, P. Schmets, B. Dewilde.

**Responsables cellules** : M. Loppe, B. Valentin. C. Didembourg.

**Invités permanents** : P. Carlier, R. Gruselin, M. Hourlet

**Excusés** : C. Didembourg, T. Lycops, P. Achten.

G. Mauroy présente le projet de convention relatif à la formation des cadres sportifs portant sur la collaboration éventuelle entre le CAPS et la FVWB proposée pour le projet MS Train. Après discussions , il s'avère que le CA n'est pas enclin à signer cette convention comme elle est présentée ce jour. D. Reterre et P. Schmets ont eu des contacts avec Mr Froidville à ce sujet et il s'avère que différents points de pré-accord ne sont pas respectés et que le montant demandé pour la réalisation de ce projet est trop important par rapport aux subsides prévus par l'Adeps.

Il est demandé à G. Mauroy de reprendre contact avec le responsable Mr Francaux afin demander des aménagements sur différents points car en l'état, la convention ne convient pas entièrement ni aux besoins ni aux moyens de la fédération.

### **Points à discuter :**

**Budget** : le somme que la FVWB souhaite intégrer est d'environ 15.000 €

**Comité d'accompagnement** : quid des 2 représentants du CAPS et nécessité de limiter le nombre de « réunions ».

**Propriété des résultats des travaux** : la FVWB souhaite être propriétaire des résultats des travaux effectués et par conséquent avoir la jouissance sans période limitative.

Concernant certains points repris dans **l'annexe de la convention portant sur les travaux et prestations faites par le CAPS pour compte de la Fédération**, certains postes pourraient être retiré ou modifiés car il est évident qu'au vu des tarifs proposés, la fédération n'est pas

en mesure de financer autant de modules car les tarifs sont nettement supérieurs aux frais admissibles par l'ADEPS et au financement reçu.

## Demande du Parquet pour le dossier HERMAN Nathan

Lors du dernier CA, un refus pour la désaffiliation tardive de l'intéressé avait été notifié suite à l'application de l'Art 311 du ROI.

Une réclamation ayant été introduite au Parquet Fédéral, ce dernier donne des précisions sur son analyse de la situation et demande de confirmer ou d'annuler la décision prise.

Résultat du vote : 5 OUI ( confirmation de la décision ) 1 abstention 1 membre ne participant pas au vote.
--

## Soutien aux clubs de haut niveau ( 4 clubs concernés).

Auparavant , les clubs de Ligue recevaient une aide financière venant de la Loterie Nationale et d'Ethias mais cela n'est plus le cas actuellement.

P. Schmets propose de rédiger une convention avec chacun des clubs concernés et de verser à chaque club du niveau 1 , un montant de 2000 € .

Résultat du vote : 6 OUI      1 NON
-------------------------------------

## Mail de Md CHARLIER Virgine concernant le dossier de « transfert » de ses 2 filles.

Louiza et Ines EL HAJJAJY étant affiliées à Thimister et ayant participé au jeu pour ce club voudraient poursuivre le volley dans 2 autres clubs en invoquant , en autres, des problèmes organisationnels pour les déplacements.

Résultat du vote : 7 NON    car application de l'Art 311 du ROI

## Approbation du Règlement de compétition pour les interprovinces.

Document présenté par M. Loppe après intégration des remarques du CA/DT

Résultat du vote : 7 OUI
--------------------------

## Compte rendu de la réunion tenue à Vilvorde avec les informaticiens des 2 ailes.

M. Loppe donne les infos sur cette réunion.

Points abordés : l'inscription des équipes en VB, la confection du calendrier , les listes de force en VB, la désignation des arbitres, les demandes de changement entre les 2 ailes et la problématique des matchs de coupe.

D'autres points plus techniques ont été évoqués mais dans l'ensemble, ce fut une réunion très constructive surtout pour les 2 informaticiens qui vont se coordonner pour régler les problèmes rencontrés depuis la réforme des compétitions.

Pour info, les finales nationales des Jeunes auront lieu à ROULERS le dernier W-E de mai 2023.

## Application d'un forfait par la Commission des Rencontres.

M. Loppe a déclaré un forfait pour une rencontre de Promotion , l'équipe de Masnuy ayant inscrit un coach-adjoint titulaire d'une carte D.

Après lecture des différents articles du ROI à ce sujet, il s'avère que certains articles sont contradictoires et pas assez précis.

Le CA décide de ne pas appliquer le forfait et se charge de modifier les textes pour la prochaine AG.

La Secrétaire.

A.M HABETS

